

RF Albi

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 14/12/2022

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU

POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 16h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 30 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Roger Pégourié aux Cabannes, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2023

Référence: D 2022.14

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14

Délégués présents : 12 Suppléants présents : 2

Voix délibératives : 14

<u>Titulaires présents</u>: Christine BARRILLIOT, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Myriam VIGROUX

Suppléants présents avec voix délibérative : Jean-Marc SENGES, Bernard TRESSOLS,

Titulaires excusés : J-Marc BALARAN, Sabine BOUDOU-OURLIAC, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, Christian PUECH,

Suppléants excusés : Serge BOURREL, Denis MARTY, Didier ROUDIER, Sandrine SANDRAL, J-Michel SIBRA,

Autres participants: Antoine BOUTONNE, Stéphanie CANTALOUBE, Loris CARIOU, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Michel REYNES

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical doit procéder au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2023.

Cette discussion est obligatoire dans les syndicats et communes de plus de 3500 habitants.

Elle permet aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière du syndicat et d'exposer les principales orientations qui guideront la construction du Budget Primitif 2023.

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical un Rapport d'Orientation Budgétaire (ci annexé) ainsi que les différentes informations pouvant servir de base à la discussion, notamment un projet de budget, avec les nouvelles opérations qui devraient être engagées en 2023.

Monsieur le Président invite ensuite les délégués à débattre des orientations et à exprimer leurs propositions pour le budget principal 2023.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité des membres présents ou représentés, considérant les grandes lignes du projet de budget primitif 2023,

- o DECLARE avoir débattu des orientations pour 2023,
- O DONNE acte au Président de la tenue de ce débat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre figure la liste et la signature des membres présents

> Certifié conforme, Le Président, J-Luc ESPITALIER

> > E>p. Lalley